

Première partie : Mobilisation des connaissances (10 points)

Question 1 : Après avoir distingué les différents types de monopole, vous expliquerez pourquoi ils forment un équilibre sous optimal.

- Le monopole est un marché où n'existe qu'un seul producteur face à de nombreux consommateurs. Il provient de barrière à l'entrée qui empêche d'autres producteurs d'entrer sur le marché.
- Il existe plusieurs formes de monopole liées à différentes barrières à l'entrée :
 - ❖ Le monopole institutionnel créé par la loi. Ex : la vente de médicaments en pharmacies, les jeux à gratter
 - ❖ Le monopole naturel c'est un marché où les coûts fixes très élevés empêchent la viabilité de plus d'une entreprise. Ex : SNCF, ERDF, ENEDIS, RFF
 - ❖ Le monopole d'innovation ou l'entreprise crée un nouveau produit afin de disposer d'un monopole légal d'innovation en déposant un brevet public. Ex : Dyson, médicaments sous brevet
 - ❖ Monopole de ressources ou l'entreprise est la seule à exploiter une ressource naturelle rare. Ex : De Beers
- Le monopole est Price maker, il peut augmenter son prix afin d'accroître ses profits car la demande est captive. Toutefois il doit tenir compte de la loi de la demande : plus le prix proposé sera élevé plus la demande sera faible entraînant des quantités produites moindres. Donc, si les prix fixés sont trop élevés, les profits risquent de diminuer. L'équilibre du monopole est une situation de marché sous optimale car elle conduit à des prix plus élevés et des quantités moindres qu'en CPP préjudiciable aux consommateurs. C'est pour cela que, sauf exceptions, le monopole est interdit par la loi.

Question 2: Quelles sont les différences entre solidarité mécanique et organique ?

La solidarité est un lien d'engagement (moral) et de dépendance réciproque entre des individus ou des groupes. La solidarité mécanique est fondée sur la ressemblance des individus alors que la solidarité organique née de l'approfondissement de la division du travail (spécialisation des tâches au sein d'une société entre des individus, des métiers ou des groupes sociaux différents) est fondée sur leur différence qui produit une interdépendance, une coopération, source de la solidarité.

Conséquence, la conscience collective pèse fortement sur des individus faiblement différenciés dans les sociétés à solidarité mécanique alors que dans les sociétés à solidarité organique la différenciation produit de l'individualisation (processus d'autonomisation et de différenciation des individus dans les différentes sphères de la vie sociale) et la conscience individuelle finit alors par primer sur la conscience collective.

La solidarité mécanique, largement inconsciente, est caractéristique des sociétés traditionnelles (la communauté villageoise, le clan, la tribu) où le droit répressif est dominant, alors que la solidarité organique, plus consciente d'elle-même, est caractéristique des sociétés industrielles modernes, où le droit restitutif domine.

Deuxième partie : Étude d'un document (10 points)

Question 1 : Comparez les parts de marché des 3 principaux navigateurs internet sur ordinateurs en France en 2017.

Le document est un graphique en courbe de Claire Jenik, qui décrit l'évolution en % des parts de marché des 3 principaux navigateurs internet sur ordinateurs entre 2009 et 2017.

En 2017, le navigateur chrome est leader du marché avec une part de marché de 63.6% soit presque trois fois plus importante que ses deux principaux rivaux firefox (13%) et Explorer (8.3%).

Question 2 : A l'aide du document et de vos connaissances personnelles, montrez l'évolution de l'oligopole formé par les 3 principaux navigateurs internet sur ordinateur.

Les trois principaux navigateurs internet pour ordinateurs forment un oligopole c'est-à-dire un marché où seul quelques entreprises de grandes tailles contrôlent l'essentiel du marché. En effet leur part représente en 2017 85.1% du marché total. Cependant cette part a diminué depuis 2009 où elle représentait 93.8% (-8.7 points).

Par ailleurs entre 2009 et 2017, le leadership du marché a changé : alors qu'en 2009 le navigateur chrome était dominant avec 65.4%, sa part de marché s'est effondrée puisqu'elle représente seulement 8.3% en 2017 (-57.1 points). En revanche le navigateur Chrome est devenu le leader du marché, sa part a fortement augmenté, elle est passée de 1.4% seulement en 2009 à 63.6% en 2017 soit 62.2 points de plus ! Notons enfin que la part de firefox baisse aussi (-14 points), mais moins nettement que celle d'explorer, et atteint 13% en 2017.

Donc on peut déduire de cette évolution, que le comportement stratégique des 3 entreprises a été de jouer la concurrence plutôt que l'entente (qui aurait figé les parts de marchés) sachant qu'elle s'est opérée sur l'innovation et non sur le prix car l'utilisation des navigateurs est gratuite pour les utilisateurs. Cependant, la part de marché importante acquise par Chrome peut conduire la firme à abuser de sa position dominante...